

SYSTEME DE MANAGEMENT QUALITE		
 API	CHECK LIST	Code : C20
	Création d'une entreprise Individuelle Espace Interlocuteur Unique	Version : 00
		PAGE : 1 sur 1

Eligibilité : Professions libérales/Entreprises créées par des étrangers et/ou des tunisiens non résidents/projets individuels.

- **02** copies de certificats de réservation du nom commercial délivré par le centre National du Registre des Entreprises
- **04** copies de l'attestation de dépôt de déclaration du projet d'investissement ;
- **03** copies de la C.I.N ou du passeport pour les étrangers.
- **01** imprimé de demande d'immatriculation au Registre National des Entreprises dûment remplis (obligatoirement en arabe et en français).
- **03** copies du justificatif du siège social²
- **03** copies légalisées de la procuration / Mandat au cas où le déposant est autre que le représentant légal de la société ainsi que 03 copies de sa pièce d'identité
- **03** copies de l'approbation des services concernés pour le cas des projets soumis à autorisation préalable, cahiers de charges ou agréments.
- **04** copies de l'inscription au conseil de l'ordre de la profession pour les métiers soumis à l'inscription à un conseil de l'ordre.
- **01** extrait de naissance
- **01** formulaire d'affiliation à la CNSS (RNS) signé par l'affilié lui-même (*)
- **01** formulaire d'affiliation à la CNSS (Salariés) signé par l'affilié lui-même (*)
- **01** formulaire de déclaration d'établissement (Inspection de travail) (*)
- Pour le cas d'une activité de transport routier de fret :
 - 02** Copies de la facture/contrat de vente
 - 02** Copies de la licence d'importation
 - 02** Copie du constat
 - 02** Copies du diptyque

Total à payer lors de dépôt du dossier (en espèces)	59DT
Détails des frais à payer	
Bureau	Montant
Immatriculation au Registre National des Entreprises	22 DT
02 Extraits du registre National des Entreprises	24 DT (12 DT/par extrait)
cachet	13DT

¹ Vous consultez le site www.registre-entreprises.tn « reserverDenomination » et la traiter par ordinateur.

² **En cas contrat de location, ce dernier doit être obligatoirement enregistré.**

En cas d'attestation de domiciliation, elle doit être accompagnée du contrat de location de la société domiciliataire ou du titre de propriété ou du contrat d'achat

(*) Disponible sur le site de l'APII : <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/doc.asp?mcat=4&mrub=155>